

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six le 29 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAFOREST, Maire.

**Présents** : LAFOREST – LE MOUËL – ANDRÉ – DROUIN – LEDOUX – MARCHAND – PAPIILLON – LAHITTE – MANNAPIN – GRIMAUULT – LEPLUS – DARGOS – DESMET – SMUTEK – BLOYS – FORRIERE – SALINGUE – GEERINCK

**Absent (s) (es)** : Néant

**Absent (s) (es) excusé (s) (es)** : Mme HAPPIETTE

**Pouvoir(s)** : Mme HAPPIETTE à M. SALINGUE

Mme MARCHAND Martine a été nommée *secrétaire de séance*.

***Délibération N° 26/2026 : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ADOPTER** les taux fiscaux tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessus ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

***Délibération N° 27/2026 : BUDGET PRIMITIF 2026***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 présenté ;
- ✓ **D'ADOPTER** le régime des provisions budgétaires au lieu du régime des provisions semi-budgétaires ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

***Délibération N° 28/2026 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2026***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 18 (Mrs LAFOREST, M. LE MOUËL, Mme ANDRÉ, M. DROUIN, Mme MANNAPIN, M. LAHITTE, Mme SMUTEK, M. BLOYS, Mme MARCHAND, M. DESMET, Mme PAPIILLON, M. LEPLUS, Mme FORRIÈRE, M. DARGOS, Mme GRIMAUULT, M. SALINGUE, Mme HAPPIETTE, M. GEERINCK), Abstention : 1 (Mme LEDOUX), Contre : 0), décide :

- ✓ **D'ARRÊTER** la liste des subventions 2026 conformément à l'état joint en annexe ;

- ✓ **DE MENTIONNER** que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 65748 du budget primitif 2026 ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

*Délibération N° 29/2026 : INDEMNITÉS DU MAIRE*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE BAISSER** le taux des indemnités de Monsieur le Maire à 48% de l'indice brut terminal (I.B. : 1027) ;
- ✓ **D'APPLIQUER** cette baisse à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 ;
- ✓ **D'INSCRIRE** les crédits correspondants dans le budget primitif ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

*Délibération N° 30/2026 : ADMISSION EN CRÉANCES ÉTEINTES DE TITRES DE RECETTES*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** l'admission en créances éteintes telle que reprise ci-dessus ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 à l'article comptable 6542 ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

*Délibération N° 31/2026 : FONDS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE 2026 – ACCEPTATION DU FONDS DE CONCOURS VERSÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THELLOISE POUR DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE (thématique santé)*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ACCEPTER** le fonds de concours versé par la Communauté de Communes Thelloise pour des travaux d'installation d'une maison de santé pluriprofessionnelle (thématique santé) d'un montant de cent mille euros (100 000 €) ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait le jeudi 30 avril 2026

Le Maire,  
Guy LAFOREST

